ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 34344

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la prise en charge des complications infectieuses des handicapés médullaires. Cette pathologie particulièrement lourde provoque notamment des escarres pouvant être monstrueuses et mettre la vie des patients en danger. Les besoins de prises en charge seraient difficiles à chiffrer, en l'absence de données épidémiologiques, mais seraient largement sous-estimés, compte tenu d'une estimation de 1 000 nouveaux paraplégiques par an. Cette sous-prise en charge pourrait s'accentuer du fait de la fermeture du service de chirurgie de l'Institution nationale des invalides qui, auparavant, accueillait un nombre important de malades relevant de cette pathologie, dont pour moitié des civils. Il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures prises pour une prise en charge adaptée aux besoins des malades souffrant de cette pathologie.

Données clés

Auteur : M. Jacques Bascou
Circonscription : Aude (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34344
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9483
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)